

**RAPPORT D'UTILISATION DES CREDITS PERCUS AU TITRE
DU DIALOGUE SOCIAL POUR L'ANNEE 2025**

La convention entre l'AGPFN et l'UPF a été signée le 6 septembre 2022.

Au titre de 2025, la somme 9 997 euros a été perçue.

Nous avons reconstitué les affectations de financement du dialogue social tels qu'ils ressortent de la vie de l'association :

1 – Moyens mis en œuvre :

L'association dispose d'une Responsable des Affaires Juridiques et Sociales, _____, chargée de l'organisation des réunions relatives au dialogue social.

C'est son coût salarial chargé, sur la base du temps passé à l'organisation de ces différentes réunions, ainsi qu'un prorata des charges générales de l'association, qui ont servi à déterminer les calculs ci-dessous, sur la base des agendas 2025.

2 – Calcul des coûts :

Calcul du taux horaire de _____, Responsable des Affaires Juridiques et Sociales :

Salaire annuel brut 2025 : _____ €

Salaire brut hebdomadaire : _____ € / 42 semaines (52 – 10) = _____ €

Salaire brut journalier : _____ € / 5 jours travaillés par semaine = _____ €

Salaire brut à la demi-journée : _____ € / 2 = _____ €

Salaire brut horaire : _____ € / 35 heures = _____ €

Taux de charges sociales 2025 : 48%

Charges sociales à la journée : _____ € x 48% = _____ €

Charges sociales à la demi-journée : _____ x 48% = _____ €

Charges sociales horaires : _____ x 48% = _____ €

Coût d'une journée chargée : _____ €

Coût d'une demi-journée chargée : _____ €

Quote-part des charges : L'effectif de l'UPF a été de deux salariés sur toute l'année 2025, soit une quote-part des charges de 50% pour _____.

Charges selon compte d'exploitation 2025 :

- Locaux et taxes immobilières : _____ €
- Administration Gestion : _____
- Total : _____ 2 salariés = _____ € par salarié
- _____ € / 42 = _____ € par semaine / 5 = _____ € par jour / 2 = _____ € par demi-journée.

3 - Tableau des missions et des charges affectées :

Missions d'intérêt général engagées (Mission n°1) Réunions en 2025	Montant des charges 2025 directement imputables à la mission	Quote-part de charges générales au titre de l'exercice 2025	Montant total par mission
➤ Conseil des métiers OPCO Mobilités : 20/02/2025 - 13/05/2025 - 10/10/2025	1/2 journée par réunion Soit 1,5 jours au total $1,5 \times 687,78 = 1\,031,67$	 $1,5 \times 341 = 511,50$	 1 543,17€
➤ Comité du dialogue social européen (Bruxelles) : 05/03/2025	1 journée (1/2 journée pour la réunion préparatoire) $1 \times 687,78 = 687,78$	 $1 \times 341 = 341$	 1 028,78 €
➤ Régime de retraite supplémentaire : - Commission paritaire : 19/06/2025 (deux réunions) - IGRS CRP : 26/06/2025 (Assemblée générale) - 05/06/2025 et 26/11/2025 (Conseil d'administration) - 23/04/2025 (réunion paritaire de présentation des comptes 2024) - 26/02/2025 - 06/03/2025 (Echanges paritaires sur le régime fermé à prestations définies)	1/2 jour par réunion Soit 4 jours au total $4 \times 687,78 = 2\,751,12$	 $4 \times 341 = 1\,364$	 4 115,12 €
➤ Commission mixte paritaire/CPPNI : 16/01/2025 - 19/06/2025 - 04/12/2025	1/2 journée par réunion Soit 1,5 jours $1,5 \times 687,78 = 1\,031,67$	 $1,5 \times 341 = 511,50$	 1 543,17 €
➤ NAO salariale de branche : - Réunions préparatoires : 27/10/2025 - 25/11/2025 - Négociations paritaires : 29/10/2025 - 26/11/2025 - 27/11/2025	1/2 journée par réunion Soit 2,5 jours au total $2,5 \times 687,78 = 1\,719,45$	 $2,5 \times 341 = 852,50$	 2 571,95 €
➤ Négociations Réforme des retraites/Pénibilité : - Réunions paritaires : 13/05/2025 - 11/06/2025 - 10/07/2025 - 04/09/2025 - Réunions préparatoires : 06/03/2025- 06/05/2025 - 09/05/2025 - 04/06/2025 - 27/06/2025 - 22/07/2025 - 26/08/2025 - 01/09/2025 - 03/09/2025	1/2 journée par réunion Soit 6,5 jours au total $6,5 \times 687,78 = 4\,470,57$	 $6,5 \times 341 = 2\,216,50$	 6 687,07 €
➤ Négociations sur le régime d'emploi des Marins : - 05/02/2025 - 07/03/2025 - 19/03/2025 - 26/03/2025 (réunions paritaires bilatérales) - 07/01/2025 – 29/01/2025 (réunions préparatoires)	1/2 journée par réunion Soit 3 journées au total $3 \times 687,78 = 2\,063,34$	 $3 \times 341 = 1\,023$	 3 086,34 €

➤ Régime de Prévoyance - 11/06/2025- 17/06/2025 (Commission paritaire - 2 réunions)	1/2 journée par réunion, soit 1 jour au total 1 x 687,78 = 687,78	1 x 341 = 341	1 028,78 €
➤ COPIL Pénibilité UPF : 15/05/2025 – 20/10/2025	1/2 journée par réunion Soit 1 jour au total 1 x 687,78 = 687,78	1 x 341 = 341	1 028,78 €
Totaux	15 131,16€	7 502,00 €	22 633,16 €

Je soussigné Sandrine GOURLET, Présidente de l'Union des Ports de France, déclare sur l'honneur que les fonds perçus de la part de l'AGPFN au titre du paritarisme ont été utilisés conformément à leur destination prévue à l'article L. 2135-11 du code du travail.

Fait à Paris, le 5 juin 2026,

Sandrine GOURLET
Présidente